

Temps d'activités périscolaires: non, Mesnil-en-Ouche n'est pas un cas unique

Petit retour sur les Temps d'activités périscolaires (TAP) cette semaine. Non, Mesnil-en-Ouche n'est pas la seule commune du département à les avoir conservés. Explications.

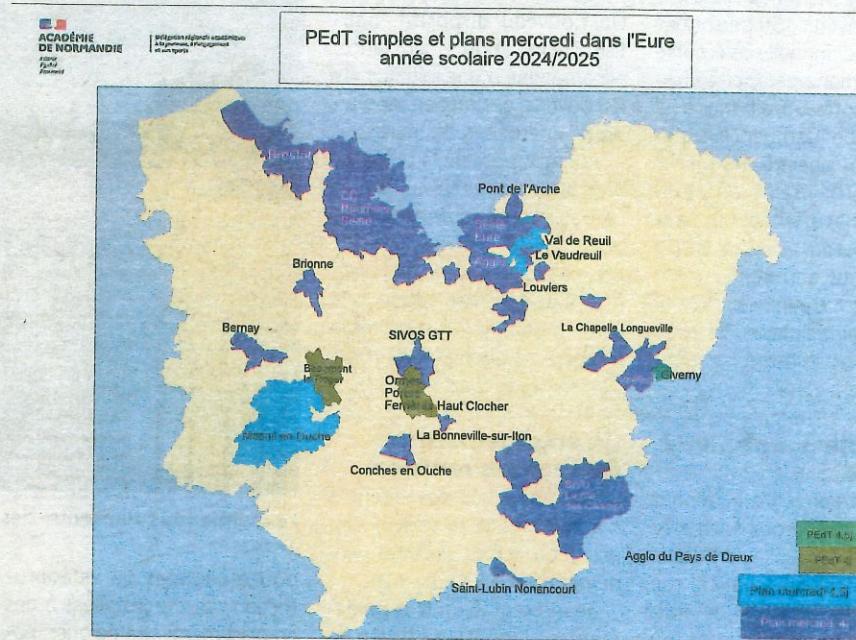
L'Éveil Normand a consacré la semaine dernière deux pleines pages aux Temps d'activités périscolaires (TAP), prenant l'exemple de ce qui est mis en place depuis 2015 à Mesnil-en-Ouche. Dans l'un des articles il était écrit que Mesnil-en-Ouche était la seule ville du département proposer encore, en 2025, un tel dispositif. Dans un autre il était écrit que c'était « une des seules villes de l'Eure » à le proposer. Cela nécessite quelques explications.

Réduire les inégalités

Tout d'abord toutes nos excuses aux élus qui ont maintenu chez eux les TAP... Mesnil-en-Ouche n'est absolument pas la seule ville de l'Eure à avoir fait ce choix du maintien.

« Plusieurs communes de notre département maintiennent des temps d'activités périscolaires dans le cadre de leur Projet éducatif territorial (PEDT) », souligne Nicolas Martin, chef de service Education, enfance, jeunesse et sports de la Ville de Mesnil-en-Ouche. Le téléphone de ce dernier a beaucoup sonné dès la parution du journal, des élus de villes plus ou moins voisines s'étonnant de la formulation de notre article.

« Bien que les modalités et les formes puissent varier d'une collectivité à l'autre, de nombreuses communes rurales continuent à proposer des activités périscolaires enrichissantes pour les enfants, poursuit Nicolas Martin. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche



Cartographié : DRAJES Normandie - POP - janvier 2025
Source : DRAJES Normandie - Service Départemental Jeunesse Engagement Sport de l'Eure
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articqus

En bleu et vert sur cette carte, les collectivités locales ayant signé un Projet éducatif territorial et mis en place, selon des modalités différentes, des Temps d'activités périscolaires.

Cartographie DRAJES Normandie, POP, janvier 2025

globale visant à dynamiser la vie associative, culturelle et sportive du territoire. »

Elles s'inscrivent aussi dans la volonté de réduire les inégalités territoriales en matière d'accès aux activités culturelles et sportives.

Des animations de qualité

Il y a aujourd'hui 22 PEDT prévoyant la mise en place de TAP dans l'Eure, et. C'est évidemment beaucoup moins qu'en 2015, lors de la mise en place des TAP. « Il y en a eu jusqu'à 150 en 2015, quand la semaine des 4 jours et

demi était obligatoire, toutes les collectivités ou presque ayant alors mis en place des TAP », se souvient Frédéric Heyberger, Conseiller d'éducation populaire à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Eure.

Leur nombre avait chuté de 150 à une dizaine seulement. Aujourd'hui (depuis 2018, année de la mise en place de dérogations) la tendance est à la hausse, une hausse très légère. 22 PEDT ont été signés dans l'Eure. D'autre part alors que lorsque leur mise en place était obligatoire, les TAP n'étaient pas tous de grande « qualité » - il était très difficile dans certaines petites communes,

notamment, de trouver du monde pour les animer - ceux d'aujourd'hui proposent une véritable belle palette d'activités pour les enfants.

Enfin, pour compléter l'information relative aux TAP, il est important de noter qu'aujourd'hui seules trois communes sont restées à la semaine de 4 jours et demi : Mesnil-en-Ouche, Val-de-Reuil et Giverny. Toutes les autres ont choisi le statut dérogatoire de la semaine à 4 jours (eh oui, il est toujours dérogatoire), avec donc pour certaines, des TAP répartis différemment.

Serge Velain